

Le 17 décembre 2012

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DOUZE**, à la salle du Conseil située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, tous formant quorum sous la présidence du maire, Éric Evans, et à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers suivants, à savoir :

Monsieur André Bélanger
Madame Thérèse McCutcheon
Madame Francine Caron-Markwell
Monsieur Roger Ricard
Monsieur Christian Laporte

La conseillère Gaétane Gaudreau est absente.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Éric Evans, procède à l'ouverture de la séance, il est 19h30.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations conformément à l'article 153 du Code Municipal.

12-12-373

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Roger Ricard
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

12-12-374

3. ADOPTION DU BUDGET 2013

ATTENDU QUE le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 954 du *Code municipal*;

*Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par le conseiller André Bélanger
Il est résolu*

QUE le conseil adopte le budget de la municipalité du Canton de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2013 prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :

<u>REVENUS 2013</u>	En dollars
1 - Taxes	2 038 524
2- Transferts	353 607
3- Imposition de droits	130 000
4- Services rendus	90 200
5- Amendes et pénalités	700
6- Intérêts	11 000
7- Autres revenus:	1 500
(Excédent déficit de fonctionnement non affecté)	158 117
TOTAL DES REVENUS	2 783 648

DÉPENSES 2013

En dollars

1- Administration générale	497 441
2- Sécurité publique	654 752
3- Transport	866 780
4- Hygiène du milieu	327 234
5- Aménagement, urbanisme et développement	192 479
6- Loisirs et Culture	110 230
7- Frais de financement	20 080
8- Remboursement dettes à long terme	55 275
9- Affectation activité investissement	48 000
10- Affectation au fonds de roulement	11 377

TOTAL DES DÉPENSES

2 783 648

QUE le conseil demande à la secrétaire-trésorière de transmettre au Ministre des Affaires Municipales et des Régions et de l'Occupation du Territoire, dans les soixante (60) jours de son adoption par le conseil, ledit budget dressé sur le formulaire fourni par le Ministre, conformément à l'article 954 du *Code municipal*.

ADOPTÉ

12-12-375

4. BUDGET TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2013-2014-2015

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes, ce programme doit être divisé en phases annuelles, il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par le conseiller Roger Ricard
Et résolu***

QUE la municipalité du Canton de Stanstead adopte le budget triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2013-2014-2015, le tout conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, se chiffrant comme suit :

Pour 2013: **475 000 \$** (bâtiments municipaux, camion incendie, projets spéciaux de voirie, équipements pompiers, visites de prévention, réseau routier, jeux pour les parcs, station d'épuration)

Pour 2014 : **457 000 \$** (bâtiments municipaux, camion incendie, projets spéciaux de voirie, équipements pompiers, visites de prévention, réseau routier, jeux pour les parcs, station d'épuration)

Pour 2015 : **447 000 \$** (bâtiments municipaux, camion incendie, projets spéciaux de voirie, équipements pompiers, visites de prévention, réseau routier, jeux pour les parcs, station d'épuration)

ADOPTÉ

12-12-376

5. RÈGLEMENT NO 343-2012 ÉTABLISSANT LE BUDGET ET FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 - ADOPTION

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 7 novembre 2012, la conseillère Thérèse McCutcheon a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 343-2012 et intitulé "Règlement établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2013";

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'établir le taux de taxes et le budget pour l'année 2013;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le règlement numéro 343-2012 et intitulé "Règlement établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2013".

QUE les conseillers reconnaissent avoir reçu copie dudit règlement au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de l'assemblée, et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen s'interroge quant à l'avenir du centre communautaire. D'autres citoyens soulignent l'augmentation de la quote-part de la MRC.

12-12-377

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller André Bélanger, il est 19h49.

Respectueusement soumis,

Eric Evans
Maire

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière